

SEANCE DU 22 OCTOBRE 2024

Par suite d'une convocation en date du 18 Octobre 2024, les membres du Conseil municipal de Marat se sont réunis, le 22 Octobre 2024 à 19 heures en salle du conseil, sous la présidence du maire, M. Patrice DOUARRE.

Etaient Présents : M. DOUARRE Patrice, M. COSTE Philippe, Mme VIALLE Marie-Hélène, M. ROLLIER Jean-Claude, M. SAVY Charley, M. BRAJON Sébastien, Mme BOSDECHER Joëlle, Mme PENSEC Annaïg, M. DELAIR, M. LECOQ Gérard.

Excusés : Mme GOURCY Geneviève, Mme CREPET Laure, M. DUFOURNAUD Thomas, M. SABATIER Gaétan Alain M. DOUSSON Jonathan*.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. M. Sébastien BRAJON est désigné pour assurer cette fonction.

** M. DOUSSON a souhaité donner son pouvoir à M. le Maire.*

1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 27 SEPTEMBRE 2024

Reporté au conseil du 29 novembre prochain.

2/ PAD : Choix de l'organisme

Dans le cadre du projet de revitalisation du bourg de Marat initié par la municipalité et un comité d'habitants, il a été décidé de définir un PAD (Programme d'Aménagement Durable).

Ce dispositif mis en place par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme a pour but de :

- Créer un cadre de vie qui répond aux besoins actuels et futurs des habitants et des usagers de la commune,
- Aboutir à une vision globale d'aménagement et de revalorisation des espaces publics et des équipements,
- Maîtriser au mieux l'urbanisme et la prise en compte des problématiques d'habitat, de commerce et de cadre de vie,

Pour concevoir ce PAD, il a été décidé de lancer un appel à candidature afin d'identifier un organisme pouvant répondre au cahier des charges défini par la commission créée à cet effet.

Quatre équipes ont répondu favorablement :

- Kanae OTANI, paysagiste - Thiers
- Détours, atelier de paysage - Brioude
- PMU (Pari des Mutations Urbaines) - Ambert
- LUP (Laboratoire d'Urbanisme Pluriel) – Paris

Les 2 premières équipes ont été écartées dans un premier temps.

Après réception des avis du Département du Puy de Dôme, du CAVE du Puy de Dôme, du PNRLF et d'ALF, la commission s'est réunie une nouvelle fois et a rencontré les deux équipes (présentiel pour PMU, visio pour LUP) pour questionnement. La commission a alors décidé de proposer son choix au conseil (pris à l'unanimité).

Lors de la réunion de conseil, M. Gérard LECOQ a donc fait un exposé impartial des deux propositions :

- PMU : 18 275 € + 2 400 € d'option
- LUP : 34 650 € + 550 € d'option

Tous les membres du conseil présents se sont exprimés et il est globalement ressorti que :

- LUP semblait présenter un meilleur niveau d'analyse globale et de prospective,
- PMU semblait proposer une prestation plus pré-opérationnelle

Au final, après le débat des divers arguments, M. le Maire lançait le vote. Le conseil décidait donc de suivre l'avis de la commission de revitalisation à :

- 5 voix pour
- 4 voix contre
- 2 abstentions

Le choix final se porte donc sur le cabinet LUP (*début de mission en novembre pour une fin prévue sur avril-mai*). La délibération correspondante est adoptée.

Pour information et suite à l'écart significatif de tarif, une négociation avec LUP va être entamée (à hauteur de 29 950 € pour une prestation quasi similaire).

Ce PAD fait l'objet d'un subventionnement de la part du département 63 (9 000 €, voir jusqu'à 12 000 €) et d'ALF (entre 4 000 et 5 000 €).

3/ QUESTIONS DIVERSES

- M. le Maire explique au conseil que, suite à la nomination d'un nouveau gouvernement, le transfert de compétence eau et assainissement du syndicat du Fossat et de la Faye à ALF, était suspendu jusqu'à nouvel ordre.

- Un point est fait sur la venue de Mme GLUCKMAN. La date envisagée serait le 07 février 2025, reste à confirmer.

4/ COMMENTAIRES ET EXPRESSIONS PERSONNELLES

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 20h30.